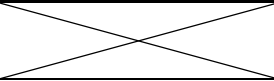


REGLEMENT FINANCIER

TARIFS - ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Ecole et Collège Saint-André – Saumur

Nos tarifs sont forfaitaires et calculés sur 10 mois

	MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE
Contribution mensuelle <small>Cotisation diocésaine + cotisation congréganiste + forfait d'activité</small>	55,50 €	58,50 €	82,50 €
Soutien au projet de l'établissement <small>Crédit d'impôts à hauteur de 66%</small>	A partir de 30 €	A partir de 30 €	A partir de 30 €
<u>Demi-pension :</u>			
2 jours / semaine	38,22 €	41,35 €	46,57 €
3 jours / semaine	57,34 €	62,03 €	69,85 €
4 jours / semaine	76,45 €	82,70 €	93,13 €
Repas occasionnel	5,50 €	6,80 €	7,25 €
Garderie du matin de 7h30 à 8h35	2,25 €	2,25 €	
Garderie/Étude du soir de 17h00 à 18h30	2,25 €	2,25 €	2,25 €

**Non inclus : le carnet de lecture, le fichier école, séjour, sortie, adhésion APEL, casier*

Facturation :

Une facture annuelle vous sera adressée fin septembre dans votre espace parent sur ECOLEDIRECTE.

Pour les familles ayant au moins 3 enfants scolarisés à l'année, une remise de 10% sera appliquée sur les frais de contribution dès le 2^{ème} enfant.

Pour les frais de demi-pension, une remise de 10% sera appliquée dès le 2^{ème} enfant pour toute famille ayant au moins 2 enfants déjeunant 4 jours par semaine à l'année.

Pour les collégiens boursiers (dossier de demande de bourses distribué courant septembre), un avoir devrait être crédité courant décembre sur votre facture à réception du montant accordé par le service académique des bourses.

Si un élève (sauf maternelle) manque la classe, il ne pourra être fait de réduction que pour une absence supérieure à 4 jours consécutifs de cantine et uniquement pour des raisons médicales sous présentation d'un justificatif.

Pour être informé du dépôt de vos factures dans votre espace EcoleDirecte, vous devez vous assurer au préalable que la réception de « notifications » est bien activée
dans Espace Personnel Ecole directe/Messagerie/Paramétrage/Email personnel

Modalités de paiement :

Pour les familles réglant **par PRELEVEMENT MENSUEL :**

- **Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié de l'établissement.**
Il assure en effet aux parents une meilleure sécurité et évite les inconvénients du paiement traditionnel. En outre, seul le prélèvement automatique permet un règlement mensuel.
- Le prélèvement est reconduit chaque année pour les familles ayant opté pour cette formule. Tout changement d'identité bancaire doit être signalé. Pour les nouvelles familles, l'autorisation de prélèvement est à compléter et à retourner au secrétariat de l'établissement avec le dossier d'inscription.
- Les prélèvements s'étaleront le 8 de chaque mois sur 10 mois (d'octobre à juillet).

Pour les familles réglant **par chèque ou CB sur Ecole Directe :**

3 chèques seront à déposer au secrétariat dès réception de la facture annuelle et seront encaissés aux dates suivantes :

- 8 octobre 2026

- 8 janvier 2027

- 8 avril 2027

Garderie :

Le porte-monnaie GARDERIE devra IMPERATIVEMENT être crédité au préalable.

Dans le cas contraire, l'établissement se garde le droit de ne pas accepter votre enfant en garderie et/ou en étude.

En cas de dépassement d'horaire après 18 h 30, il sera facturé un créneau supplémentaire à la famille.

Changement de régime :

Le choix des jours de demi-pension se fait en début d'année. Ils sont modifiables ou interchangeables uniquement au début de chaque trimestre sur demande écrite des parents.

Repas occasionnels :

Le porte-monnaie RESTAURATION devra IMPERATIVEMENT être crédité au préalable.

Dans le cas contraire, l'établissement se garde le droit de ne pas accepter votre enfant à la cantine.

L'échéancier à prendre en compte est celui indiqué sur la dernière facture déposée sur EcoleDirecte dans l'onglet « Documents » OU il est consultable dans l'onglet « Situation financière ».

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Mme BOIREAU, Attachée de gestion au 02.41.40.22.85.

Dans le cas où vous auriez des difficultés financières n'hésitez pas à contacter Mme DUCKERT pour le collège ou Mme TAILLARD pour l'école au 02.4140.22.80.